

# Le nouveau certificat pour le sport



Centre Cœur & Santé Bernoulli

Dr Dany Michel Marcadet

Cardiologue, Paris

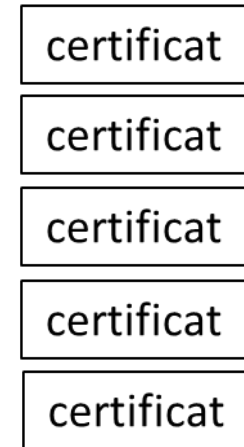


# Le nouveau certificat pour le sport



loi de modernisation de notre système  
de santé du 26 janvier 2016

- décret d'application du 24 août 2016
- Arrêté du 24 juillet 2017



?

# CACI : points clés

- suppression du **certificat médical annuel de non contre-indication à la pratique des sports**
- remplacement par le **certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport (CACI)** tous les trois ans
- Dans l'intervalle des trois ans, le sportif remplit un auto-questionnaire de santé





# Auto-questionnaire de santé

## Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



# Auto-questionnaire de santé

A ce jour	
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>	



# Auto-questionnaire de santé

## **Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir. Simplement atteste, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

## **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

# CACI : points clés

- Il est fortement recommandé de délivrer le CACI pour **une discipline explicite ou un groupe de disciplines proches** et de rédiger plusieurs CACI si il y a plusieurs sports demandés.
- Il doit mentionner spécifiquement le libellé : **Absence de Contre-Indication « en compétition »** si le sportif pratique des compétitions. Sinon la pratique est en « loisir »
- Le certificat « **loisir** » qui ne donne pas le droit à participer aux compétitions est renouvelé au minimum tous les 3 ans mais des fédérations sportives (commissions médicales) peuvent exiger un renouvellement plus fréquent.



# Certificat : pour qui ?

- Le nouveau texte prévoit qu'un certificat médical est systématiquement exigé :
  - lors d'une demande initiale de licence
  - lors du renouvellement de cette licence tous les trois ans
- **Les sportifs dans le cadre scolaire ne nécessitent pas de CACI** : pour les cours d'EPS comme pour les activités sportives volontaires





# Exceptions

Certificat tous les ans pour les disciplines sportives qui présentent des contraintes particulières :

- L'alpinisme
- La plongée subaquatique
- La spéléologie
- Les disciplines sportives si elles sont pratiquées en compétition et pouvant aboutir à un KO (Boxe anglaise)
- Les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé (Tir, Ball-trap, Biathlon)
- Les disciplines sportives pratiquées en compétition comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, d'un aéronef
- Le rugby à XV, à XIII et à VII



# ECG ?

- L'Electrocardiogramme de repos - à partir de 12 ans et avant 35 ans - est particulièrement **recommandé tous les trois ans**
- un avis spécialisé peut-être demandé en cas d'anomalie et à la demande du praticien (environ 1/3 des ECG repos ne sont pas strictement normaux)
- Il n'est donc pas obligatoirement délivré le jour de sa demande par le patient.
- Il est obligatoire pour le rugby à partir de 12 ans



# Le certificat engage la responsabilité du praticien

C'est un acte médical d'expertise, associant

- un interrogatoire du patient,
- un examen clinique selon les recommandations de la SFMES\* et
- la prescription éventuelle d'examens complémentaires si la situation du patient l'exige (test d'effort après 45 ans ou si FDR, examen ORL, ophtalmo, podologie ...)

\* Société Française de Médecine du Sport



# Certificat chez l'enfant

- acte de prévention, non remboursé par la sécurité sociale
- établi lors des examens systématiques de l'enfant
- les activités sportives pratiquées peuvent être notées dans le carnet de santé
- Le HCSP (Haut Conseil de la Santé Publique) conseille que **la période de l'adolescence fasse l'objet d'une vigilance particulière et que les examens médicaux de prévention soient réalisés au minimum tous les deux ans pour les adolescents**



# Contre-indications ?

- **Contre-indication temporaire**

Ex : Otite et natation

Pas de sport 6 mois après une myocardite

Pas de compétition 1 an après syndrome coronarien

En attendant les résultats des examens complémentaires si pathologie suspectée +++

- **Contre-indication définitive**

Ex : Myopie forte et boxe anglaise (risque de décollement de rétine)

Cardiomyopathie hypertrophique et sport

Attention au sport scolaire : nécessité d'un **certificat de contre-indication (ou inaptitude) totale ou partielle**



# Conclusion

- **Certificat à renouveler tous les trois ans**
- Cette nouvelle réglementation vise à :
  - Favoriser l'accès au sport  
(Plus le sport est commencé tôt, plus il est poursuivi à l'âge adulte)
  - Désengorger les cabinets médicaux à la rentrée scolaire
- Attention aux cas particuliers : disciplines à risque, adolescence

